

# SEGUNDO EJERCICIO DEL PROCESO SELECTIVO PARA EL INGRESO EN LA ESCALA DE TÉCNICOS FACULTATIVOS SUPERIORES DE ORGANISMOS AUTÓNOMOS DEL MINISTERIO DE MEDIO AMBIENTE

### **SEGUNDA PRUEBA**

#### PARTE B – RESUMEN

## **IDIOMA FRANCÉS**

#### Arrêtons de vouloir maîtriser et exploiter la totalité des espaces et des écosystèmes

La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine – et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier.

Sur les 8 millions d'espèces animales et végétales sur Terre, on estime qu'environ 1 million sont aujourd'hui menacées d'extinction, chose « qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité ». Et parmi les 5,9 millions d'espèces terrestres, plus de 500 000 ne bénéficient plus de l'habitat naturel nécessaire à leur survie à long terme! La crise du Covid-19 ne fait désormais que renforcer nos craintes: le recul du monde sauvage face à la pression humaine favorise l'émergence de nouveaux pathogènes.

La France n'échappe pas à ces menaces. La nature régresse du fait des activités humaines. Les écosystèmes sont fortement perturbés et ne peuvent plus rendre les services qu'ils offrent habituellement, aussi bien à l'homme qu'à la nature.

Et pourtant... la variété des paysages et la richesse des écosystèmes de notre pays nous confèrent une responsabilité réelle vis-à-vis du vivant : selon un recensement du Muséum national d'histoire naturelle, la France accueillait en 2015 plus de 160 000 espèces, soit environ 2 % des espèces connues sur notre planète. Il s'agit de la plus grande biodiversité d'Europe.

Aujourd'hui, en France, moins de 1,54 % du territoire métropolitain terrestre bénéficie d'une protection dite « forte », selon l'Inventaire national du patrimoine naturel. Et à l'intérieur de ces espaces de protection « forte », l'exploitation forestière, l'exploitation des prairies naturelles, dont les herbes et les plantes sont consommées sur place par les animaux, et la chasse, sont encore bien présentes, y compris dans la plupart des réserves naturelles. A ce jour, on peut estimer que seulement 0,6 % du territoire terrestre métropolitain français assure la libre expression des processus naturels.



Le président Emmanuel Macron a déclaré en mai 2019 vouloir protéger 30 % des espaces naturels sur terre et en mer, dont un tiers « en pleine naturalité » à l'horizon 2030. Cet objectif est entériné dans la stratégie Biodiversité de la France et de l'Union européenne 2020-2030. Mais quelle définition donner à la pleine naturalité ou protection forte dont parle le président Macron ?

En février 2009 déjà, le Parlement européen avait adopté une résolution invitant les Etats membres à développer de vastes zones de nature « vierge ». Et la protection forte de l'Europe a été définie par l'initiative Wild Europe en 2012 comme une zone sans chasse, sans exploitation du bois, des terres ou des minéraux, et sans contrôle des espèces.

Arrêtons de vouloir maîtriser et exploiter la totalité des espaces et des écosystèmes, laissons, en certains lieux, la nature prendre la direction qu'elle souhaite! Car la nature libre, autonome, spontanée et sauvage a des capacités de réparation étonnantes, à condition qu'on lui en laisse l'espace et le temps. Sans intervention humaine quelle qu'elle soit, la forêt se reconstitue, la faune revient et retrouve sa densité naturelle sans qu'il soit besoin de la réguler.

L'urgence démontrée de telles mesures appelle une volonté forte quant à leur mise en œuvre. Mais nous savons aussi que la garantie de vrais progrès en ce sens repose, audelà même des moyens, sur la qualité des dialogues, des concertations qui les accompagneront. Le déclin de la biodiversité n'est pas inéluctable. Redonnons de la place au vivant!

